

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 30 fr.; Six mois, 50 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 18 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne RÉCLAMES: 25 centimes — On traite à forfait

JOURNAL ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 13, 7 13, 8 45, 9 45, 11 46, m., 12 23, 1 58, 3 39, 5 19, 6 48, 7 58, m., 11 08, s. Roubaix à Tourcoing, 5 29, 7 18, 8 45, 10 12, 11 38, m., 1 29, 3 45, 5 19, 6 39, 7 58, m., 10 30, 11 56, s. Lille à Roubaix, 5 16, 6 55, 8 22, 9 55, 11 05, 12 57, 2 22, 4 47, 5 20, 6 55, 8 00, 10 13, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 05, 7 10, 8 05, 9 15, 10 15, 11 50, s. Lille à Tourcoing, 5 55, 7 10, 8 15, 9 25, 11 00. Roubaix à Lille, 5 55, 7 10, 8 15, 9 25, 11 00. Roubaix à Tourcoing, 5 00 soir. DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Roubaix, 5 00 soir. Roubaix à Tourcoing, 5 00 soir.

ROUBAIX, 3 JANVIER 1875.

BULLETIN DU JOUR

A part les événements d'Espagne, la grosse affaire du moment est la réunion qui doit avoir lieu de nouveau aujourd'hui à l'Élysée. L'initiative du Maréchal est fort commentée. On y voit le désir de sortir à l'amiable de la crise déterminée par la proposition des lois dites constitutionnelles. On espère peu une entente, mais, quoi qu'il en soit, une grande détente semble résulter de cette démarche qui a fait entrer le maréchal dans son gouvernement un peu plus qu'il ne l'avait fait jusqu'alors.

Si cependant le Maréchal essaie de se faire une majorité personnelle; s'il veut la baser sur la trêve entre les diverses nuances du parti de l'ordre, s'il annonce l'intention de maintenir personnellement cette trêve, nul doute qu'il ne réussisse. Malgré sa bonne volonté et sa sincérité, M. le duc de Broglie n'avait pu seul réussir l'œuvre de conciliation; mais si le Maréchal l'y aide, si le Maréchal se fait chef de la politique de son gouvernement, tout redevient possible, car aucun des partis qui a voté pour lui le 24 mai 1873 n'a oublié les grands services qu'il a rendus à la patrie et à la cause de l'ordre.

Mais sur quelles bases traitera-t-on? Quelques journaux qui, voulant être toujours les premiers informés, fabriquent eux-mêmes leurs nouvelles, affirment que pour éviter la dissolution, on proposerait à l'Assemblée le renouvellement partiel et que les républicains modérés apporteraient le contingent de voix nécessaire pour faire adopter cette combinaison. Ceci est fort prématuré, et la majorité qui se formerait autour du Maréchal aurait autre chose à faire qu'à risquer 250 élections — il est vrai qu'on se donnerait un an pour les faire; mais c'est justement cette politique d'escalier tournant dont on ne voit jamais la fin, qui tourmente et énerve le pays.

Le système du renouvellement partiel ne crée rien et remet tout en question, il partage l'aléa révolutionnaire comme les chances de salut en trois petits paquets, il manque de courage, il manque de franchise, il manque de netteté; il manque même d'honnêteté, et il caractérise bien la politique que représente son auteur, M. Picard. Quoi qu'il en soit, on tournera autour, comme on a tourné autour de la loi électorale.

Telle semble avoir été la tâche de l'Assemblée actuelle, d'éviter toutes les solutions, d'ajourner toutes les questions. Elle s'est dit, elle se dit toujours constituante mais ne constitue rien.

Nous avons, dans notre dernier numéro, fait mention de la circulaire par laquelle M. le ministre de l'intérieur a prescrit, conformément à la loi et aux usages établis, la révision annuelle des listes électorales politiques et municipales. Il n'est pas sans intérêt, au moment où les administrateurs vont procéder pour toute la France à ce travail, de

mettre en regard les différents résultats obtenus jusqu'ici, selon que l'on envisage la composition des listes électorales politiques, où figurent tous les citoyens ayant six mois de résidence dans la même commune; celle des listes électorales municipales sous le régime de la loi précédente, qui exigeait une année de domicile; la composition enfin des mêmes listes électorales municipales sous l'empire de la loi nouvelle du 7 juillet 1874; qui a élevé de une à deux années la durée du domicile.

On sera étonné, sans doute, de voir combien, à peu de choses près, ces résultats sont identiques. Le nombre des individus figurant sur les listes électorales politiques, pour les quatre-vingt-six départements de France et pour l'arrondissement territorial de Belfort, était, au 31 mars de l'année dernière, de 9,992,000.

Le nombre des individus figurant, à la même époque du 31 mars 1874, sur les listes électorales municipales des trente-six mille communes de France était de 9,791,599, soit 200,000 environ de moins.

Enfin, le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales municipales arrêtées le 27 septembre 1874, en exécution de la loi du 7 juillet précédent, est de 9,549,640, soit une différence en moins de deux cent quarante-quatre mille neuf cent cinquante-neuf comparativement aux précédentes listes électorales municipales.

A voir combien le chiffre des électeurs diffère peu, suivant que le législateur exige six mois, un an ou deux ans de domicile pour qu'un citoyen soit porté sur les listes électorales, on sera convaincu, comme nous l'avons énoncé à diverses reprises, de l'intérêt fort médiocre que présente en réalité cette question, et du danger d'apporter à la loi électorale des changements qui, sans importance aucune quant au résultat final, sont cependant de nature à impressionner fâcheusement les populations, comme autant de tentatives ou d'indices de réaction.

On lit dans le Journal de Paris: « Nous apprenons que la nouvelle royauté espagnole a été reconnue de hier par la Belgique; le roi Léopold a télégraphié lui-même au roi d'Espagne des félicitations et des vœux au sujet de son heureux avènement. Le même jour, la bénédiction de Pie IX a été transmise par le nonce à Alphonse XII. »

Légion d'Honneur — Radiations
Sur la proposition du général Vinoy, grand-chancelier de l'ordre national de la Légion d'Honneur, le maréchal-président de la République vient de prononcer plusieurs exclusions de légionnaires qui seront certainement approuvées par l'opinion publique. Ces mesures ont toutes été prises, du reste, sur avis conforme du Conseil de l'Ordre:

1. — M. Lefebvre-Duruflé, ancien député, successivement ministre et sénateur, nommé le 14 août 1862, par l'empereur Napoléon III, grand officier de la Légion d'Honneur. —

Le 2 décembre 1873, le 1^{er} des chambres de la Cour d'appel de Paris le condamna à 10,000 francs d'amende pour infraction à la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés en commandite.

2. et 3. — M. Randéing, ancien député, et M. Charles-Emanuel de Cœdegen, ancien préfet sous l'Empire, tous deux officiers de la Légion d'Honneur, condamnés chacun, pour les mêmes motifs et par le même arrêt, à 6,000 fr. d'amende.

4. — M. Collat-Meygret, ancien directeur général de la sûreté publique après le coup d'État du 2 décembre, commandeur de la Légion d'Honneur du 14 juin 1856, grand-croix de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique, commandeur des Ordres de Léopold, de Charles III, de la Conception et des saints Maurice et Lazare, et condamné, par deux fois en date des 19 juillet 1873 et 14 juillet 1874, à deux ans de prison et 3,000 francs d'amende pour abus de confiance et escroquerie.

5. — M. le vicomte Adolphe de Palva, ancien attaché à la légation de Portugal à Paris, décoré par l'empereur le 22 mars 1862, et condamné le 25 juin 1874 à la prison, par jugement du tribunal correctionnel de la Seine, confirmé le 7 août par arrêt de la Cour d'appel de Paris, pour coups et blessures. Rayé des matricules des chevaliers de la Légion d'Honneur.

Officier. — Saint-Etienne Réan, major en retraite, deux condamnations à l'emprisonnement et à l'amende pour outrages publics à la pudeur et atteintes aux mœurs.

Chevaliers. — Antoine Mastron, ancien militaire, deux condamnations à l'emprisonnement et à l'amende pour vol et banqueroute simple.

Gaugiron, ex-sergent au 10^e de ligne, révoqué, des fonctions de percepteur de Roquecourbe pour faits portant atteinte à l'honneur.

En même temps, ont été prononcées les radiations suivantes:

Médailles militaires. — Baptiste Kerdran, maître-canonnier en retraite, condamné à l'emprisonnement pour vol.

Jules Roseaux, ex-soldat au 126^e de ligne, huit condamnations à l'emprisonnement, pour rébellion, vols, dégradation de monuments, coups volontaires et ivresse publique.

Georges Wener, soldat au 3^e de zouaves, deux condamnations pour ivresse publique.

Ernest Morize; soldat à la 1^{re} compagnie de discipline, condamné pour dissipation d'effets et ivresse publique.

Louis Aymard, sergent dans l'infanterie de marine, condamné pour désertion.

Marie Bloussa, brigadier au 5^e chasseurs, condamné pour faux en matière d'administration militaire.

Joseph Engelard, ex-voligeur de la garde, condamné pour participation au mouvement insurrectionnel de 1871. à Paris.

François Louis, ex-soldat au 43^e de ligne, id.

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 2 janvier 1875.

Il y a toute probabilité pour que la nouvelle entrevue qui a lieu aujourd'hui, à l'Élysée, entre le maréchal et les principaux membres de la droite, du centre droit et du centre gauche, n'aboutira à aucun résultat. MM. Depeyre, Chesnelong et de Kerdrel ne peuvent rien changer aux déclarations faites dans la conférence du 30 décembre.

Le 2 décembre 1873, le 1^{er} des chambres de la Cour d'appel de Paris le condamna à 10,000 francs d'amende pour infraction à la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés en commandite.

2. et 3. — M. Randéing, ancien député, et M. Charles-Emanuel de Cœdegen, ancien préfet sous l'Empire, tous deux officiers de la Légion d'Honneur, condamnés chacun, pour les mêmes motifs et par le même arrêt, à 6,000 fr. d'amende.

4. — M. Collat-Meygret, ancien directeur général de la sûreté publique après le coup d'État du 2 décembre, commandeur de la Légion d'Honneur du 14 juin 1856, grand-croix de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique, commandeur des Ordres de Léopold, de Charles III, de la Conception et des saints Maurice et Lazare, et condamné, par deux fois en date des 19 juillet 1873 et 14 juillet 1874, à deux ans de prison et 3,000 francs d'amende pour abus de confiance et escroquerie.

5. — M. le vicomte Adolphe de Palva, ancien attaché à la légation de Portugal à Paris, décoré par l'empereur le 22 mars 1862, et condamné le 25 juin 1874 à la prison, par jugement du tribunal correctionnel de la Seine, confirmé le 7 août par arrêt de la Cour d'appel de Paris, pour coups et blessures. Rayé des matricules des chevaliers de la Légion d'Honneur.

Officier. — Saint-Etienne Réan, major en retraite, deux condamnations à l'emprisonnement et à l'amende pour outrages publics à la pudeur et atteintes aux mœurs.

Chevaliers. — Antoine Mastron, ancien militaire, deux condamnations à l'emprisonnement et à l'amende pour vol et banqueroute simple.

Gaugiron, ex-sergent au 10^e de ligne, révoqué, des fonctions de percepteur de Roquecourbe pour faits portant atteinte à l'honneur.

En même temps, ont été prononcées les radiations suivantes:

Médailles militaires. — Baptiste Kerdran, maître-canonnier en retraite, condamné à l'emprisonnement pour vol.

Jules Roseaux, ex-soldat au 126^e de ligne, huit condamnations à l'emprisonnement, pour rébellion, vols, dégradation de monuments, coups volontaires et ivresse publique.

Georges Wener, soldat au 3^e de zouaves, deux condamnations pour ivresse publique.

Ernest Morize; soldat à la 1^{re} compagnie de discipline, condamné pour dissipation d'effets et ivresse publique.

Louis Aymard, sergent dans l'infanterie de marine, condamné pour désertion.

Marie Bloussa, brigadier au 5^e chasseurs, condamné pour faux en matière d'administration militaire.

Joseph Engelard, ex-voligeur de la garde, condamné pour participation au mouvement insurrectionnel de 1871. à Paris.

François Louis, ex-soldat au 43^e de ligne, id.

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 2 janvier 1875.

Il y a toute probabilité pour que la nouvelle entrevue qui a lieu aujourd'hui, à l'Élysée, entre le maréchal et les principaux membres de la droite, du centre droit et du centre gauche, n'aboutira à aucun résultat. MM. Depeyre, Chesnelong et de Kerdrel ne peuvent rien changer aux déclarations faites dans la conférence du 30 décembre.

Roubaix-Tourcoing

Commissaire municipal de Roubaix

Séance du 2 janvier 1875.

M. le maire procède à l'appel nominal dans l'ordre suivant:

Sont présents: MM. Constantin Decat, maire, Louis Wallain-Watrinne, adjoint, F. Seney, A. Scrépel, J. Derocourcourt; Ch. Junker, A. Morel, J.-B. Delplaque, Delcourt-Tiers, Hespelouck, Emile Baas, J. Quint, Delaport, Bayart, C. Godfrey, Moise Rogier, Paul Scrépel, P. Parent, A. Tiers, Leclercq, Destombes, P. Destombes, Ch. Daudat, F. Ernout.

Sont absents: MM. Sarasin, adjoint, A. Femechon, P. Copin, L. Foveau, Labbe Copin, Ch. Pollat, Hinder.

Le Conseil décide que cette séance sera tenue à celle du 30 décembre 1874, il n'y a pas lieu de procéder à nouveau à l'élection d'un secrétaire. En conséquence, M. P. Destombes continue ses fonctions.

Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le maire communique un conseil une lettre de M. le Préfet informant que rien ne s'oppose à ce que les membres du conseil municipal, délégués pour la révision des listes électorales municipales, soient choisis indifféremment dans tout le Conseil.

Le Conseil procède immédiatement à la nomination d'un délégué par section chargé de réviser la liste électorale.

Sont nommés: 1^{re} section, Delcourt-Tiers; 2^{me} section, A. Scrépel; 3^{me} section, P. Destombes; 4^{me} section, Harinkouck; 5^{me} section, J. Quint; 6^{me} section, Godfrey; 7^{me} section, P. Parent; 8^{me} section, Ch. Daudat; 9^{me} section, F. Ernout.

Les deux autres délégués, également par section électorale, adjoints aux membres de la précédente commission pour le jugement des réclamations, sont:

1^{re} section, F. Seney, A. Scrépel; 2^{me} section, Delaport-Bayart, Leclercq-Mullier; 3^{me} section, Emile Baas, Junker; 4^{me} section, Femechon, P. Destombes; 5^{me} section, J.-B. Delplaque, P. Scrépel; 6^{me} section, Moise Rogier, Pollat-Dutoit; 7^{me} section, Paul Scrépel, A. Morel; 8^{me} section, A. Tiers, F. Ernout; 9^{me} section, Labbe Copin, Hinder.

M. P. Scrépel ayant été élu dans la 5^e et la 7^e section, et ne pouvant être nommé que dans une seule section, il y a lieu de pourvoir à son remplacement pour un siège. M. Pierre Parent est nommé.

Le Conseil procède ensuite à la nomination de deux délégués pour la commission chargée du jugement des réclamations en matière d'inscription sur les listes politiques.

Sont élus: MM. P. Parent, A. Scrépel. Le secrétaire: P. DESTOMBES.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 4 JANVIER 1875.

- 18 -

L'ESCLAVE

PAR

G. DE LA LANDELLE.

XII. LA COBRA-JUDAS

(Suite)

La température du Cascajar ou Cascjal, littéralement la fosse aux graviers, est celle de la zone inférieure des Canaries où l'on compte trois climats dont les végétations sont fort diverses.

Aux grandes hauteurs, les plantes alpines, telles que les cytises et les pins; aux régions moyennes, les lauriers et les bruyères en présence des châtaigniers et des chênes qui s'y sont naturalisés, comme l'ont été dans les terres basses, au milieu des espèces tropicales, les oranges, les muriers, les figuiers et la vigne.

Le chaos rocaillieux et volcanique où Victor Divoal s'était réfugié par hasard est du nombre des contrées les plus favorisées. Ses abords sont épouvantables: tranchées de basalte, précipices, soufflures, cavités, lave et tuf poreux; mais les brises ont enseveli ces abrupts profonds; une végétation lentement formée s'est enrichie peu à peu d'arbustes de tous les genres, et du

théâtre de ses convulsions la nature a fait un oasis.

La chaleur y varie de 17 à 31 degrés. — Le jour des fourmis, poursuivait Victor, elle fut torride, c'est ce qui me sauva. Une transpiration abondante fit ce que n'avait pu toute mon énergie. Je recouvrai par degré l'usage de mes membres; je me roulai dans les herbes, je me secouai, je me mis sur les genoux et me traînai ainsi hors de la ravine. Sur la roche nue et brûlante, j'achevai de me ranimer. Mon corps n'était qu'une plaie; j'y voyais à peine, je n'entendais plus; mais, malgré mon extrême faiblesse, je parvins à me diriger vers un bassin de basalte où je me plongeai dans l'eau tiède.

Je mangeai quelques fruits, je cueillis du coton et j'en garnis mes oreilles dont la vive douleur diminuait; enfin, avant le coucher du soleil, je me couchai dans ma grotte, où je disposais d'un lit excellent. J'y avais amassé de la mousse, de la paille, du coton, du duvet et des feuilles sèches, sur lesquelles j'avais étendu un despeux de lapins qui me garantissaient de la fraîcheur des nuits.

Oh! j'avais tout un petit mobilier, une conque qui me servait de cruche, des tasses en nacre ou en coco, des tapis de pied en écorce, des tabourets de pierre recouverts de mousse. Dans les coins étaient rangés mes pauvres outils et mes cordes.

Je pris la résolution de ne plus faire d'excès de travail. Il fallait ménager mes

forces pour le grand jour où je me lancerais à la mer.

Pendant ma convalescence, j'achevai mes premiers fagots. Rien de plus informe. Comment diriger un peu de si grossières bouées? Du milieu des récifs où je retournais souvent, je fis des essais sur les effets des courants aux différents moments de la marée. Presque toujours, ils remenaient les corps flottants au rivage; dériver au large ne m'aurait guère mieux valu.

Non, mes fagots tels qu'ils étaient ne me suffiraient pas.

Avec de jeunes arbustes, j'avais bien fait quelques perches dont plusieurs à crochets, mais ce n'était bon qu'à pousser de fond ou à râcler les rochers; je songeais aux moyens de me donner des rames, des pagaies, une godille; et, comptant sur quelque trouvaille, je continuais l'exploration du Cascajar, où je ne m'aventurais plus sans corde nouée.

C'était en cordant et en tissant que je me délassais de mes fatigues de chasseur, de pêcheur et de chercheur. Ainsi, quand mes vêtements commencent à m'abandonner, je me fis avec du coton une bonne ceinture où j'eus la précaution de bien attacher mes petites piscettes d'argent. Mes peaux de lapins et des nattes de latanier me servaient à me vêtir vers le soir, ou à me garantir du soleil. Cependant mon corps exposé à toutes les intempéries avait étrangement bruni, surtout depuis les piqûres des fourmis. Grâce à mon chapeau d'esclave, mon teint avait mieux résisté.

Je n'en avais pas moins l'air d'un vrai maître, et j'en étais vivement contrarié, dans la crainte qu'on ne me prit pour un esclave marron à bord du navire où j'espérais bien parvenir à me réfugier.

— Une rame! une pagaie! un battoir! me disais-je sans cesse. La nature a des jeux singuliers. Elle façonne parfois des objets qui semblent être de main d'homme. Cherchons!

Avec ma corde à nœuds bien amarrée à quelque tronc d'arbre, je me laissais glisser dans des crevasses où nul être humain n'avait sans doute pénétré. Avec mon crochet, je grimpais sur les aspérités les plus abruptes.

Un matin où j'étais couché sur le bord d'un gouffre obscur et très profond, je crus apercevoir un peu de fumée s'échappant des fissures du roc. Cette découverte captiva aussitôt toute mon attention. A vingt-cinq ou trente pieds au-dessous de moi, je vis un creux comparable à l'orifice d'un puits.

Je retournai à ma grotte d'où je rapportai un supplément de corde, j'allongeai ainsi ma corde à nœuds ordinaire, la fixai au tronc d'un gros figuier et la lançai en bas. Puis, la tenant à deux mains, je descendis. Une odeur de soufre me prit bientôt à la gorge. Je crus de trouver une source d'eau très chaude qui n'apparaissait qu'en ce petit endroit. J'y plongeai la main et faillis me brûler. Victoire!

A défaut de feu, l'eau chaude comme celle-ci était ce qui pouvait le mieux y suppléer.

J'y cuisais des œufs, du poisson, de la viande! Avec un peu d'industrie, je saurais bien rendre le chemin plus accessible.

J'établis une rampe de corde à demeure, et, avec ma masse de pierre, je fis des crevasses dans lesquelles mes pieds pouvaient poser un peu. Je descendais ainsi à reculons, comme un marin par des enfichures.

La plus heureuse conséquence de ma trouvaille, c'est qu'en me lavant les oreilles avec cette eau, je retrouvai promptement l'usage complet de l'ouïe. Fut-ce par l'effet de ses vertus minérales, fut-ce uniquement parce qu'elle était très-chaude? je laisse aux gens de l'art le soin de décider la question. Bref, j'en revins à percevoir les bruits les plus légers; et dans ma position c'était fort important.

Je mangeais mieux. La cuisson de mes aliments était une des meilleures fortunes qui pussent m'advenir. J'y gagnai en force, et repris de plus belle mes travaux de délivrance.

L'un de ceux qui m'occupèrent le plus ardemment fut la tentative de me fabriquer une pagaie.

On sait que la pagaie est une sorte de rame à large pelle dont on se sert verticalement en tenant à deux mains le manche, beaucoup plus court que celui d'un aviron ordinaire.

Je m'étais dit qu'à califourchon sur un seul fagot, auquel je donnerais une forme de fusée à l'aide d'amarrages, je pourrais me servir des pieds et de la